



VILLE DE  
**Colombiers**

Mairie de Colombiers  
Carrefour des Droits de l'Homme  
34440 Colombiers  
04 67 11 86 00  
contact@ville-colombiers.fr  
www.ville-colombiers.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 15/03/2024

Délibération n° 2024/2/11/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

### CONVENTION D'OCCUPATION POUR LES JARDINS FAMILIAUX ET FIXATION DU TARIF

**Date de la convocation : 08/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIERE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** Mme Marion MONTESINOS a donné procuration Mr Erhan POLAT

**Conseillers Municipaux Absent Excusé :** Mr Franck GIRBEAU

**Secrétaire de Séance :** Mr Erhan POLAT

**LE MAIRE,**

**RAPPELLE** l'acquisition par la commune de COLOMBIERS, des parcelles cadastrées section D et n°160, 161, 162, 163 en date du 24 août 2023, en vue de les mettre en location pour l'aménagement de jardins familiaux.

**DONNE LECTURE** du projet de Règlement Intérieur et de Convention de location

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20240315-DELIB\_2024\_

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la création des jardins familiaux de Colombiers ;

**APPROUVE** le règlement intérieur des jardins familiaux ci-annexé.

**FIXE** le montant du loyer à 1 (un) €uro /m2 par an et par parcelle.

La consommation d'eau et d'électricité sera facturée au locataire au prorata de la surface occupée et selon les factures reçues par la commune,

**APPROUVE** les termes de la convention de location ci annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/03/2024

Le Secrétaire de séance



Erhan POLAT



Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alain CARALP



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification. y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com